



Mission
Opérationnelle
transfrontalière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNEE 2004

MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE
38, RUE DES BOURDONNAIS – 75001 PARIS
TEL : +33 (0)1 55 80 56 80 – FAX : +33 (0)1 42 33 57 00
MOT@MOT.ASSO.FR – WWW.ESPACES-TRANSFRONTALIERS.ORG

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION	7
I.1 LES INSTANCES.....	7
I.2 LES ADHERENTS	7
I.3 LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES FONDATEURS.....	10
I.3.1 DATAR	10
I.3.2 CDC.....	10
I.3.3 Ministère de l'Equipement.....	11
I.4 LE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES MINISTERES	12
I.4.1 Ministère des Affaires étrangères	12
I.4.2 Ministère de la Santé.....	12
I.5 REFLEXION STRATEGIQUE SUR LE PARTENARIAT A METTRE EN PLACE AVEC LES REGIONS.....	13
PARTIE II : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AUX PROJETS.....	15
II.1 ESPACE FRANCO-VALDO GENEVOIS	15
II.1.1 Projet « Rectangle d'Or »	15
II.1.2 Projet « Etoile Annemasse Genève »	15
II.2 POUR UNE COOPERATION TRANSMANCHE DE PROXIMITE PLUS INTEGREE ENTRE LE KENT ET LE NORD-PAS-DE-CALAIS.....	16
II.3 EURO-INSTITUT ATLANTIQUE-PYRENEES	17
II.4 DOSSIERS EN PREPARATION.....	17
II.4.1 Structuration juridique de l'Espace Mont-Blanc	17
II.4.2 Définition de la stratégie de coopération transfrontalière et transnationale de l'Euro région Hainaut–Thiérache.....	18
PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RESEAU.....	19
III.1 OUTILS DE MISE EN RESEAU.....	19
III.1.1 Lettres d'information.....	19
III.1.2 Cahier thématique	19
III.1.3 Site Internet	19
III.1.4 Alimentation du fonds cartographique.....	21
III.2 JOURNEES D'INFORMATION ET D'ECHANGES « LE DISTRICT EUROPEEN ET SON CONTEXTE NATIONAL ET COMMUNAUTAIRE », CHAMONIX, 4 ET 5 NOVEMBRE 2004.....	21
III.3 INFORMATION	22
III.3.1 Diffusion d'information au réseau	22
III.3.2 Intervention dans des universités, colloques et formations diverses	23
III.4 NEWSLETTER « L'ACTUALITE TRANSFRONTALIERE »	23
PARTIE IV : AIDE A LA DEFINITION DE STRATEGIES D'ENSEMBLE	26
IV.1 DECENTRALISATION ET INTERCOMMUNALITE TRANSFRONTALIERE	26
IV.2 INSERTION DE LA PROBLEMATIQUE TRANSFRONTALIERE DANS LE PROCESSUS LEGISLATIF DE RELANCE DE LA DECENTRALISATION : « LE DISTRICT EUROPEEN »	27
IV.3 ETUDE SUR LA COOPERATION CULTURELLE.....	27

PARTIE V : PROJETS EUROPEENS	29
V.1 PROJET RELATIF A LA FORMATION.....	29
V.1.1 <i>Création d'un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières</i>	29
V.1.2 <i>Partenariat</i>	29
V.1.3 <i>Objectifs</i>	30
V.2 PROJET DE COOPERATION MARITIME	31
V.2.1 <i>Création d'un réseau de recherche et de méthodologie sur les espaces de coopération transfrontalière maritime de proximité</i>	31
V.2.2 <i>Le partenariat</i>	31
V.2.3 <i>Objectifs</i>	32
V.2.4 <i>Cadre de financement</i>	32
V.2.5 <i>Perspectives 2005</i>	32
EN RESUME	33

INTRODUCTION

La Mission Opérationnelle Transfrontalière. Un outil évolutif au service des porteurs de projets

Les origines et le fonctionnement

En 1996, l'Etat, ayant dressé un premier bilan de la coopération transfrontalière entre la France et ses pays voisins, constatait déjà que les fonds communautaires (notamment Interreg) étaient peu ou mal utilisés. Une enquête réalisée auprès des porteurs de projets a mis en évidence alors leur besoin d'une assistance opérationnelle.

C'est pourquoi, en avril 1997, à l'initiative de la DATAR et avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère de l'Equipement, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a créé la Mission Opérationnelle Transfrontalière sous la forme dans un premier temps d'une coordination interministérielle.

En janvier 1998, le colloque "Les projets transfrontaliers dans la construction européenne" organisé par la MOT à Strasbourg lui a permis de se positionner comme une plate-forme d'échanges. Elle est ainsi devenue également une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets. Cette double légitimité de la MOT (Comité de pilotage interministériel et association) lui donne l'avantage de pouvoir favoriser un dialogue permanent entre les autorités nationales et communautaires et les porteurs de projets locaux.

Les missions

Depuis sa création, les demandes traitées se sont diversifiées mais l'objectif reste le même : faciliter la réalisation de projets transfrontaliers initiés par l'Etat et les collectivités territoriales et permettre une meilleure utilisation des fonds européens, notamment du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) issu du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG.

- L'assistance opérationnelle aux porteurs de projets

L'assistance opérationnelle est le principal métier de la MOT qui répond aux sollicitations de ses adhérents en les aidant dans la réalisation de leurs projets transfrontaliers. Son apport se décline selon trois modes :

faire connaître, valoriser les pratiques et favoriser leur transfert,
mobiliser les ressources des partenaires fondateurs : compétences, moyens financiers des réseaux DATAR, CDC, Ministère de l'Equipement...
apporter une expertise en fonction des besoins exprimés.

La Mission adapte pour chaque intervention son expertise aux réalités du terrain, en constituant des équipes de travail pluridisciplinaires et plurinationales dans lesquelles sont assemblées les compétences techniques utiles en fonction des projets traités ainsi que des régions et pays concernés.

- **La mise en réseau des acteurs**

Le rôle de mise en réseau transparaît dans toutes les activités de la MOT. L'association regroupe des collectivités territoriales (communes, groupements de communes, départements, régions), des grandes entreprises, des associations...

La mise en réseau est basée notamment sur la diffusion de l'information, l'échange de bonnes pratiques et le transfert de savoir-faire. Elle se décline en plusieurs outils :

- **La lettre d'information trimestrielle « Espaces transfrontaliers »**, premier outil de communication créé en décembre 1997, rend compte des avancées des projets transfrontaliers et traite sous forme de dossiers de thèmes porteurs pour le réseau.
- **Les colloques et séminaires** permettent aux acteurs d'échanger sur les problématiques communes, de partager expériences et bonnes pratiques et de faire reconnaître la MOT comme un partenaire à part entière des instances nationales et communautaires. Le dernier séminaire, qui s'est déroulé à Chamonix les 4 et 5 novembre 2004, portait sur « le district européen et son contexte national et communautaire ».
- **Les cahiers thématiques** permettent de valoriser et de capitaliser les travaux d'études et de recherche en les confrontant à la pratique et en les rendant plus accessibles.
- **Le site Internet www.espaces-transfrontaliers.org** est un outil de référence dans le domaine du transfrontalier mis en place fin 2001. Il donne accès à une importante base de données sur des projets transfrontaliers, des fonds juridiques et cartographiques... Il permet également la diffusion de toutes les publications de la MOT.
- **L'atlas et le fonds cartographique** permettent d'identifier géographiquement des thématiques telles que les migrations alternantes, le chômage, les espaces naturels protégés, les transports, les agglomérations transfrontalières...
- **Un fonds juridique et documentaire** a été constitué et est accessible sur le site Internet.
- **La Newsletter**, créé en janvier 2004, reflète mensuellement l'actualité de la coopération transfrontalière et donne un aperçu des réalisations de ses membres ainsi que des projets transfrontaliers en général.

- **L'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière transfrontalière**

Cet axe d'intervention vise à faire évoluer les politiques et le cadre législatif au niveau national en matière de coopération transfrontalière. Le positionnement de la MOT lui permet à la fois de faire remonter les besoins et les propositions des sites transfrontaliers et de faire redescendre les orientations des autorités nationales. Ce rôle d'interface de la MOT en fait un outil original.

Cette mission d'aide à la définition de stratégies d'ensemble répond à des demandes émanant de l'Etat mais aussi des acteurs locaux et se traduit par des recherches sur des thématiques transversales menées par l'équipe de la MOT sur des thèmes aussi divers que les projets de territoire transfrontaliers (agglomérations, pays, espaces naturels), le développement économique, les transports, la coopération sanitaire...

Enfin, la MOT est aussi amenée, pour faciliter l'exercice de la coopération transfrontalière, à faire des propositions d'évolution législative. Les deux amendements

qu'elle a proposés à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains ont permis des avancées significatives : grâce à eux, les documents d'urbanisme applicables aux territoires transfrontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les territoires des Etats limitrophes et il est possible aujourd'hui de créer des SEM Locales véritablement transfrontalières. De même, la MOT a réussi en 2004, à initier et à faire porter un amendement permettant d'introduire la notion de « district européen » dans la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales.

- **Les projets européens**

L'année 2004 a vu l'approbation de deux projets européens initiés par la MOT et ses partenaires :

- **Interform** qui vise à créer un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières,
- **Coopmar** qui concerne la coopération maritime de proximité.

PARTIE I : VIE DE L'ASSOCIATION

I.1 Les instances

La République et Canton de Genève, adhérente à la Mission Opérationnelle Transfrontalière depuis 2001 a accueilli **l'Assemblée générale du 17 juin 2004** à l'invitation de Carlo LAMPRECHT. C'est la première fois que les instances de la MOT passent la frontière, tout un symbole quant à l'intensité des relations transfrontalières dans la région.

La veille, le mercredi 16 juin 2004, la reconduction de la formule de l'apéritif-débat, qui avait été un temps fort de nos travaux autour de l'Assemblée générale 2003, a permis l'expression du réseau des partenaires de la MOT, souvent plus difficile au sein des instances formelles de l'association.

Les échanges se sont organisés autour de l'espace franco-genevois, un territoire en cours de réflexion qui ambitionne de devenir une véritable agglomération transfrontalière.

Trois Conseils d'administration se sont tenus les 31 mars, 17 juin et 24 novembre 2004.

Six bureaux se sont tenus les 4 février, 31 mars, 19 mai, 17 juin, 15 septembre et 24 novembre 2004 avec la composition suivante :

Président : Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine

Vice-Président : Alain LAMASSOURE, Président de l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne - San Sebastian

Vice-Président : Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire de Menton, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Trésorier : Philippe SERIZIER, Caisse des dépôts et consignations

Secrétaire : Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse

Directeur : Jacques HOUBART

L'équipe technique

Elle était composée pour l'année 2004 d'un directeur, de trois chargés de mission, d'une attachée de communication et d'une assistante de direction. Des entretiens ont eu lieu en fin d'année afin de procéder au recrutement d'un chef de projet Interform et d'un chargé de mission Réseau en remplacement d'Annabelle FARNÉ.

I.2 Les adhérents

A la fin de l'année 2004, l'association de la Mission Opérationnelle Transfrontalière comptait 33 adhérents.

Quatre nouveaux organismes sont devenus membres adhérents en 2004

- L'association transfrontalière de l'agglomération du Pôle européen de développement

- La Conférence Espace Mont-Blanc
- Le Kent County Council
- L'agence d'urbanisme de la Région dunkerquoise

Seul un adhérent a quitté le réseau, le Gir Maralpin, car la MOT répond difficilement aux attentes de petites associations comme celle-ci.

Adhérents potentiels

Au cours de l'année 2004 des adhérents potentiels de diverses catégories ont été identifiés notamment :

- Groupement de communes : Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, Communauté de communes du Briançonnais.
- Collectivités étrangères : Région wallonne, Généralité de Catalogne, Canton de Vaud.
- Conseils régionaux français : Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées...
- Structures transfrontalières : GLCT Pamina, l'Association de l'Agglomération Trinationale de Bâle.
- Réseau : Fédération des Parcs Naturels Régionaux.
- Entreprises : RFF.

Des contacts ont été pris avec ces structures ; ils se poursuivront en 2005 dans la perspective de leur adhésion formelle.

Autres partenariats

En 2004, la MOT a conduit une étude aux côtés du Relais Culture Europe relative à la place des projets culturels transfrontaliers dans les programmes Interreg IIIA. Cette étude se traduira en 2005 par l'organisation d'un séminaire afin, d'une part, de rendre compte des travaux et, d'autre part, de favoriser les échanges d'expériences entre acteurs culturels du transfrontalier.

Par ailleurs, la MOT a engagé la définition d'un cadre de travail partenarial avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France qui devrait aboutir à la signature d'une convention cadre en 2005. L'objet de cette convention sera notamment la réalisation d'une étude visant à faciliter les démarches de coopération transfrontalière au sein du réseau des parcs et la mise à jour et le développement du fonds cartographique de la MOT.

I.3 Les relations avec les partenaires fondateurs

I.3.1 DATAR

La MOT a travaillé tout au long de l'année avec le service des Affaires européennes de la DATAR sur les programmes Interreg IIIA ainsi que sur les projets européens pilotés par la MOT dans le cadre d'Interact.

Elle a également travaillé avec les services de la DATAR dans le cadre de l'étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière » (Cf. IV.1) et pour accompagner les sites transfrontaliers dans leurs réponses à l'appel à coopération métropolitaine au dernier trimestre 2004. La DATAR a participé à l'organisation de journées d'information sur le District européen en novembre 2004.

I.3.2 CDC

Le partenariat entre la MOT et la CDC s'est encore renforcé au cours de l'année 2004.

Par l'intermédiaire de sa place de trésorier et de membre de droit de l'Association, la CDC a participé étroitement à toutes les décisions des instances et s'est associée à une grande partie des actions de la MOT.

On peut particulièrement retenir pour cette année 2004

- l'ouverture d'un partenariat avec le CNER sur le champ du développement économique
- l'ouverture d'un dialogue avec les régions par l'intermédiaire de l'ARF (Cf. § 1.5 ci-après)
- la participation de la CDC au financement et au pilotage de l'étude stratégique sur « l'intercommunalité transfrontalière »
- sa participation aux journées d'information à Chamonix sur l'évolution des outils de maîtrise d'ouvrage public (district européen, eurodistrict, GECT)

La CDC a par ailleurs commandé et piloté en lien avec la DATAR le rapport d'évaluation de la MOT (6 mois d'étude) qui a proposé en novembre 2004 à son Conseil d'administration de nouvelles orientations stratégiques pour les trois années qui viennent

dans la perspective de la nouvelle programmation communautaire pour la période 2007-2013.

I.3.3 Ministère de l'Équipement

Partenariat avec la Direction des transports terrestres

Suite à la collaboration menée en 2003 entre la Mission Opérationnelle Transfrontalière et la Direction des Transports Terrestres du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, il s'est agi de capitaliser en 2004 les acquis de cette collaboration notamment à travers l'insertion de la problématique des transports transfrontaliers dans le processus de refonte des lois de décentralisation et la collaboration juridique avec la Direction des Transports Terrestres (DTT).

Trois types d'actions ont été menés :

1) L'agglomération franco-valdo-genevoise, à travers le Comité Régional Franco-Genevois, a engagé une réflexion concernant la constitution d'une autorité organisatrice des transports transfrontaliers pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette démarche, totalement inédite à l'échelle des frontières françaises (Cf. étude transport 2002) a permis à la MOT de donner suite au travail mené sur la libéralisation du cabotage et d'apporter son expertise concernant le cadre juridique applicable.

A noter que l'ensemble des solutions générales dégagées pour cette structure dans le domaine des transports et la méthodologie développées pourront être utilisées sur d'autres territoires transfrontaliers souhaitant mettre en place une démarche ou une structure similaire.

2) Durant l'année 2004, la MOT et son réseau ont porté un nouvel amendement visant à introduire un nouvel outil de coopération pérenne et polyvalent, inspiré du GLCT de l'Accord de Karlsruhe, le district européen (Cf. IV.2).

Pour illustrer l'intérêt de l'introduction dans le cadre juridique français de cet établissement public de coopération transfrontalière, prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert, plusieurs thématiques ont été utilisées, dont celle des transports. Grâce aux dispositions votées, la MOT aura vocation, en lien avec les Ministères concernés et plus particulièrement la DTT, à informer les membres du réseau et les collectivités adhérentes sur les possibilités de constitution de district européen à vocation transport.

Sur la base des objectifs que la MOT s'était fixés en 2004 en terme d'études et d'accompagnement de projets de transports transfrontaliers, la problématique transport a été prise en compte dans le cadre de l'étude « décentralisation et intercommunalité transfrontalière » réalisée par la MOT pour le compte de la DATAR et de la Caisse des dépôts et consignations en 2004 (Cf. III.2). La diffusion des textes et conclusions de l'étude ont permis de sensibiliser un large panel d'acteurs, de part et d'autre des frontières, aux problématiques des transports en transfrontalier, au-delà du seul cercle des opérateurs et services transports concernés par les lignes transfrontalières.

Partenariat avec la DGUHC (Direction Générale pour l'Urbanisme, l'Habitat et la construction)

La collaboration avec la DGUHC s'est traduite en 2004 par différentes actions :

- Assistance à la DGUHC par la réalisation de notes alimentant la réflexion de la mission Europe de la DGUHC,
- Contact et information du réseau de la DGUHC sur la problématique transfrontalière :
 - participation au séminaire interne de la DGUHC (2 juin) avec le réseau des DRE à travers deux exposés sur Interreg et sur les agglomérations transfrontalières, participation à deux ateliers des Rencontres nationales de la planification, réalisation des synthèses des ateliers.
 - contact avec le réseau Equipement des sites sur lesquels la MOT a mené des missions : contacts DDE 59, DRE Nord-Pas-de-Calais autour de la problématique franco-belge et surtout franco-britannique.
 - intégration des questions relatives à l'aménagement et à l'urbanisme (planification et opérationnel) dans les actions de la MOT dans le cadre 1) du vote sur le « district européen » (Loi Libertés et Responsabilités Locales, cf. IV.1) et des journées de novembre 2004 qui ont permis de présenter le district européen dans son contexte international et communautaire (Cf. 3.2) et 2) de la réalisation de l'étude « Décentralisation et intercommunalité transfrontalière » (Cf. IV.2)

I.4 Le partenariat avec les autres ministères

I.4.1 Ministère des Affaires étrangères

Suite à une rencontre en juillet 2004 entre le Directeur de la MOT et Madame Claudie HAIGNERE, Ministre déléguée aux Affaires européennes, le Ministère des Affaires étrangères a demandé à la MOT de venir en appui de la Mission confiée à Alain LAMASSOURE par le Gouvernement pour donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière (Cf. lettre de mission jointe).

I.4.2 Ministère de la Santé

A l'interface entre le niveau local et le niveau central et en lien permanent avec la Direction aux Affaires Européennes (DAEI) et Internationales du Ministère de la Santé, la Fédération Hospitalière de France et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la MOT a poursuivi son action en faveur de l'animation du processus d'analyse des enjeux actuels de la coopération sanitaire et de propositions d'actions : couverture sociale des patients transfrontaliers, carte européenne de santé, planification, réalisation et utilisation d'équipements communs, assistance opérationnelle aux porteurs de projets locaux à travers le soutien au concept de « communauté de santé transfrontalière »... Elle a maintenu un dialogue de qualité avec la DAEI autour des problématiques suivantes :

- avancées sanitaires au niveau communautaires (intégration de la coopération sanitaire au niveau du projet de constitution européenne, suivi des travaux du groupe de haut niveau, directive Bolkenstein, intégration dans la législation française des arrêts de la CJCE).

- processus de ratification de l'accord franco-belge et les difficultés rencontrées sur le terrain (conventions à intégrer à l'accord-cadre, problème des signataires côté français).
- coopération franco-allemande (projet carte intelligente, préparation d'un accord-cadre...).
- réflexion sur l'intégration de la coopération sanitaire dans les projets de territoires transfrontaliers au même titre que les autres thématiques du développement local et des bassins de vie notamment métropolitains. Rédaction d'une note de proposition pour la création de communautés de santé transfrontalière, promouvant la santé (assurance maladie, complémentarité des équipements, filières communes, mobilité des patients et des praticiens) au sein d'un bassin de vie transfrontalier à l'instar des autres secteurs de la coopération transfrontalière abordée par les acteurs du développement local.

La MOT a également publié en cette année 2004 son 4^{ème} cahier thématique, consacré à la coopération transfrontalière sanitaire. Suite à l'ouvrage réalisé par la MOT en 2001 sur l'état des lieux de la coopération transfrontalière sanitaire et au séminaire de recherche-action sur ce même sujet en octobre 2002. Ce cahier s'est proposé d'actualiser et de remettre en perspective cette problématique complexe tout en restant extrêmement synthétique. La fabrication et l'édition de ce cahier ont été financées par la Direction des Affaires européennes et internationales du Ministère de la Santé.

1.5 Réflexion stratégique sur le partenariat à mettre en place avec les Régions

L'Assemblée générale du 17 juin 2004 à Genève a voté à l'unanimité une résolution visant à engager une réflexion stratégique pour la mise en place d'un partenariat avec les Régions.

La place des Régions auprès des projets de coopération transfrontalière

Aujourd'hui avec la mise en œuvre d'Interreg III et dans le contexte de l'acte II de la décentralisation, les Régions prennent une place de plus en plus importante dans le développement des coopérations transfrontalières.

Certaines d'entre elles interviennent directement sur les stratégies de développement des projets transfrontaliers en gérant les fonds Interreg. Elles assurent parfois aussi, pour le compte de la Commission européenne sous contrôle de l'Etat français et en partenariat avec les collectivités des pays voisins, le rôle d'autorité de gestion et de secrétariat technique conjoint des programmes (Cf. atlas MOT).

Dans l'exercice de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire au niveau régional, elles soutiennent des projets de développement de collectivités « infra » par le biais de contrats spécifiques ou celui des contrats de plan Etat Régions (volet territorial), sources premières des contreparties nationales aux fonds communautaires.

Elles exercent en direct des compétences, notamment dans le domaine de l'environnement et des transports, qui leur permettent d'engager des stratégies et des actions transfrontalières et interrégionales avec les régions des pays voisins. Ainsi, les Régions contribuent de manière croissante au développement des projets transfrontaliers et conduisent des actions transfrontalières ou interrégionales.

A l'avenir, et comme le met en exergue le rapport sur la cohésion pour la période 2007-2013, les Régions constitueront une véritable plaque tournante pour la coopération territoriale européenne aux différentes échelles (transfrontalier, transnational et interrégional).

Il s'avère donc nécessaire de jeter les bases dans le champ du transfrontalier d'une bonne articulation entre le niveau intercommunal et le niveau régional afin de :

- faciliter le montage de projets et le développement territorial intégré,
- permettre le développement de projets aux différentes échelles en fonction de la stratégie des acteurs.

La place des Régions dans le réseau de la MOT

Dans ce contexte, la MOT a proposé d'engager un dialogue approfondi avec les Régions, particulièrement les autorités de gestion des programmes, pour développer significativement son offre de services de manière à :

- favoriser l'articulation des programmes et des projets par l'organisation de journées d'information, de séminaires, illustrant les orientations de l'Euro région déclinées dans les programmes qui la concernent sur la base de cas concrets puisés dans le réseau de la MOT et susceptibles de faire naître des vocations au niveau régional.
- faciliter l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers par l'assistance à la définition de stratégies eurorégionales impliquant tous les niveaux infra-régionaux, au repérage de projets structurants significatifs et à la mobilisation des partenariats utiles, à la structuration des coopérations (contenus et outils juridiques), au montage des projets.
- mobiliser les niveaux de compétences utiles (intercommunalités, départements, régions, états, Europe) à la réalisation de projets transfrontaliers de proximité en favorisant le partenariat des Régions et des intercommunalités au sein de « districts européens ». Il s'agira de faciliter la gouvernance de projets de territoires transfrontaliers (agglomérations, autorités organisatrices de transport...) ou de projets structurants (Rectangle d'Or...) dont les enjeux dépassent le seul cadre local et de façon à équilibrer les poids démographiques et les forces économiques de part et d'autres des frontières.
- passer d'une échelle de coopération à une autre (transfrontalière, transnationale, interrégionale) compte tenu de la nature des projets et de la stratégie des acteurs (exemple du partenariat entre la MOT et la Collectivité Territoriale de Corse sur le projet Interact intitulé « Coopmar » portant sur la coopération maritime de proximité).
- aider les Régions à structurer juridiquement leur partenariat institutionnels pour gérer les programmes et porter des projets européens dans la perspective de la création en 2007 du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT), le nouvel outil européen proposé par la Commission dans son rapport sur la cohésion économique et sociale.

Dans ce cadre, la MOT a organisé une réunion le 13 octobre 2004 à Paris afin de définir un cadre de travail avec les Régions. A cette première occasion, il a été décidé de mettre en place un **groupe de travail MOT/Régions** composé de six Régions (Corse, Alsace, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-pas-de-Calais, PACA et Rhône-Alpes) afin de travailler sur des propositions d'offres de services de la MOT aux Régions.

Le premier groupe de travail s'est réuni le 8 décembre 2004 à Paris et a permis d'envisager les offres possibles de la MOT en fonction des différentes missions des Conseils régionaux sur la coopération transfrontalière. La poursuite des travaux de ce groupe devrait permettre d'aboutir en 2005 à la définition d'une stratégie et à l'aménagement d'une place spécifique pour les Régions dans le réseau de la MOT.

PARTIE II : ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE AUX PROJETS

II.1 Espace franco-valdo genevois

II.1.1 Projet « Rectangle d'Or »

Bien que la MOT n'ait plus de mandat sur le projet « Rectangle d'Or », elle a continué à maintenir le contact avec les élus porteurs du projet. Le Comité de pilotage du 1^{er} juillet 2004 a décidé de créer pour porter le projet un outil de maîtrise d'ouvrage publique (GLCT) avant de créer une SEM. Cette évolution a été rendu possible grâce à l'extension de l'accord de Karlsruhe à l'ensemble de la frontière franco-suisse.

II.1.2 Projet « Etoile Annemasse Genève »

Le mandat de la MOT a été renouvelé pour l'année 2004 à la demande des co-maîtres d'ouvrage du projet, le Canton de Genève et la Ville d'Annemasse pour :

- veiller à la qualité de la coordination générale du projet, au respect des objectifs stratégiques du transfrontalier à l'échelle franco-valdo-genevoise,
- soutenir l'animation de l'opération pendant la phase d'étude pré-opérationnelle par un travail de suivi et d'accompagnement du chef de projet,
- aviser les maîtres d'ouvrages de toute proposition opportune, technique, juridique ou financière, en cas de survenance d'évènements venant perturber le programme,
- rendre compte au Comité de pilotage du respect des objectifs généraux et de la cohérence des études menées ;
- organiser en tant que de besoin les relations utiles avec les différentes autorités nationales et communautaires, les collectivités territoriales françaises, dont la 2C2A, et suisses et, éventuellement les entreprises concernées par le projet,
- faire bénéficier les maîtres d'ouvrage de l'expérience du réseau de la MOT en matière de formation, de recherche, d'échanges de pratiques et de maîtrise des programmes européens.

L'année 2004 consacrée aux études pré-opérationnelles a permis de définir les premiers éléments du projet urbain transfrontalier ainsi qu'une première mise en œuvre opérationnelle sur un périmètre urbain de la Ville d'Annemasse. Il a également permis d'esquisser les principales caractéristiques de l'organisation du pôle d'échange autour de la gare d'Annemasse pour permettre l'interconnexion des réseaux de transports collectifs français et suisses.

L'assistance de la MOT a par ailleurs été sollicitée par l'ensemble des élus franco-suisse pour les aider à crédibiliser une candidature de l'espace franco-valdo genevois dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine organisé par la DATAR.

II.2 Pour une coopération transmanche de proximité plus intégrée entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais

Dans le contexte du centième anniversaire de l'Entente cordiale doublé du dixième anniversaire de la mise en service du tunnel sous la Manche, cette étude a été commandée à la Mission Opérationnelle Transfrontalière par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, le Fonds de Développement du Littoral (FODEL) et la société Eurotunnel en 2003 et achevée en 2004. Elle fait suite à deux études mesurant les impacts et retombées du tunnel de part et d'autre du détroit depuis son ouverture.

Elle visait à engager une réflexion stratégique sur la frontière maritime entre la France et le Royaume uni bénéficiant du lien fixe du tunnel sous la Manche : plus précisément, elle avait pour ambition de mesurer les enjeux du développement de la coopération transfrontalière entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais au regard des liens géographiques, économiques, politiques entre ces deux territoires mais également des contraintes spécifiques, des potentialités sous-exploitées et néanmoins offertes par la présence d'une telle infrastructure de transport. Enfin, elle avait pour mission de déboucher sur des préconisations opérationnelles.

Cette étude a fourni une analyse géographique et politique du degré d'imbrication des deux territoires concernés et de la nature de la coopération transfrontalière qui les lie. Elle a abouti à un socle de connaissance préalable et nécessaire pour développer des propositions en faveur d'un développement transmanche équilibré et désiré. Etant au maximum en prise avec la réalité du terrain, ce travail a mis également l'accent sur les besoins spécifiques qui caractérisent ces territoires et leurs acteurs ainsi que sur les obstacles propres à la coopération que peut rencontrer ce détroit transfrontalier.

Ce travail constitue également sur cet espace un référentiel documentaire actualisé par les multiples analyses qu'il fournit (indicateurs comparés des territoires, jeu des acteurs, évolution et nature de la coopération transfrontalière...) mais également une base de discussion et un guide d'actions, notamment à travers les différentes esquisses de scénarios et de propositions qu'il présente, tant sur le plan des thématiques et projets à approfondir que sur le mode opératoire de leur mise en place.

Enfin, cette étude, dont le terrain d'investigation géographique correspond à l'ensemble du Comté du Kent et à la Région Nord-Pas-de-Calais, avec une focalisation plus importante sur les secteurs du littoral, a priori plus concernés par la problématique du développement transmanche de proximité, a été développée selon deux axes successifs de réflexion, déclinés en autant de parties distinctes dans le document.

La première partie a été consacrée à une analyse préalable de l'existant : le degré d'interaction et d'interdépendance des deux territoires de part et d'autre du détroit : quels points communs, quelles divergences, quelle imbrication fonctionnelle, quelle réalité de la coopération et quel degré d'implication des acteurs, quels intérêts à agir de leur part ? Cette étape a été indispensable pour poser les bases solides et actualisées d'une réflexion sur le devenir de la coopération transmanche.

Dans une deuxième partie plus prospective, il s'est agi d'identifier les leviers d'action permettant une accélération du processus de coopération entre les deux territoires et le renforcement des flux et d'esquisser différents scénarios de développement du processus de coopération transmanche de proximité, en fonction du degré d'implication politique des partenaires potentiels, de la complexité technique de réalisation de tel ou tel projet, des moyens financiers disponibles et des ajustements juridiques et réglementaires adaptés à leur mise en œuvre.

Une série de 10 tableaux et de 36 cartes enrichissent le texte de l'étude : cartes d'analyse territoriale comparée entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais sur une vingtaine d'indicateurs démographiques et économiques, cartes sur les flux existant entre les deux territoires de part et d'autre du détroit par mode de transport et par caractéristiques des voyageurs et de leurs motivations, carte prospective sur le *commuting* transmanche.

II.3 Euro-Institut Atlantique-Pyrénées

La proposition d'intervention de la Mission Opérationnelle Transfrontalière fait suite à une première phase réalisée en 2001 par la MOT pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz en 2001.

Un comité de pilotage franco-espagnol qui s'est tenu le 18 octobre 2004 a permis de préciser les objets de l'Euro-Institut (centre de ressources, accompagnement des porteurs de projets...).

L'étude a démarré en fin d'année 2004 par des enquêtes sur le terrain et devrait se poursuivre début 2005 avec pour objectif la création de l'Euro-Institut pour la rentrée de septembre 2005.

II.4 Dossiers en préparation

L'année 2004 a permis de finaliser les réponses à deux cahiers des charges concernant deux territoires : l'Espace Mont-Blanc, adhérent à la MOT via la Conférence espace Mont-Blanc (France, Italie, Suisse) et la Conférence transfrontalière Hainaut-Thiérache.

Ces deux territoires se caractérisent par l'absence d'agglomération urbaine transfrontalière et l'existence d'une structure de portage de la démarche côté français prenant respectivement la forme d'un syndicat intercommunal (Espace Mont-Blanc) et d'un syndicat mixte (Thiérache Développement).

Ils souhaitent bénéficier de l'expertise de la MOT relative aux diagnostics territoriaux et utiliser le nouvel outil « District européen » pour structurer leur coopération (Cf. IV.2)

II.4.1 Structuration juridique de l'Espace Mont-Blanc

La MOT a travaillé en lien avec les techniciens de l'Espace Mont-Blanc pour finaliser une proposition d'intervention pour évaluer la faisabilité d'une structure tripartite franco-italo-helvétique à constituer à l'achèvement du Schéma de Développement Durable (novembre 2005). Cette étude doit permettre d'accompagner les partenaires français, italiens et suisses de l'Espace Mont-Blanc, dans la constitution de leur structure de portage transfrontalière :

- en apportant un éclairage d'ensemble sur les dernières évolutions juridiques nationales et communautaires du cadre de la coopération transfrontalière (District européen, GLCT, Groupement Européen de Coopération Transfrontalière),
- en apportant un conseil méthodologique, au regard des démarches entreprises à d'autres frontières, concernant notamment la coopération entre espaces naturels (PNR),
- en assurant, dans le cadre de cette démarche, un accompagnement des partenaires de l'Espace Mont-Blanc, notamment dans leurs relations avec les ministères français concernés (Délégué à l'Action extérieure des collectivités locales, DGCL, Ministère de l'Environnement).

Cette étude s'inscrit dans le cadre des démarches déjà entreprises dans ce domaine par l'Espace Mont-Blanc (travaux antérieurs relatifs à une structure de portage tripartite, réalisation du Schéma de développement durable) et a vocation à les compléter.

Elle comporte deux phases. La première phase de l'étude doit permettre d'éclairer les partenaires de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc et plus particulièrement les

membres du syndicat intercommunal « Espace Nature Mont-Blanc » sur les possibilités d'évolution de leur structure dans le nouveau contexte juridique de la coopération transfrontalière.

La seconde phase de l'étude porte sur la préfiguration de la future structure tripartite. Elle vise à préciser les objectifs communs des partenaires, traduits en missions (actions à réaliser), définir la composition du partenariat et ses modes de représentation dans la future structure, définir ses logiques de fonctionnement, en terme de mécanismes de prise de décision et de mécanismes financiers, préciser l'organisation de l'équipe technique et de son articulation avec le niveau politique.

La première phase de l'étude sera engagée au 1^{er} trimestre 2005, la seconde ayant vocation à s'achever en novembre 2005.

II.4.2 Définition de la stratégie de coopération transfrontalière et transnationale de l'Euro région Hainaut-Thiérache

En novembre 2004, la Mission Opérationnelle Transfrontalière a répondu à l'appel d'offre de la Conférence transfrontalière Hainaut-Thiérache. L'intervention de la MOT aurait pour objectif d'accompagner l'émergence d'une véritable stratégie à moyen terme pour le territoire transfrontalier de Thiérache-Hainaut par une analyse en profondeur de la coopération transfrontalière et de ses perspectives de développement et l'élaboration de propositions de mise en œuvre opérationnelle.

La méthodologie proposée se déclinera de la manière suivante :

- 1) Etat des lieux et du fonctionnement du territoire, repérage des projets réalisés, en cours ou potentiels avec leur évaluation, identification des acteurs de terrain et de leurs attentes, ce qui implique la définition d'une méthodologie des modalités de réalisation des entretiens.
- 2) Elaboration d'un document d'orientation et de synthèse du diagnostic, orienté projets opérationnels et mode opératoire.
- 3) Propositions de structuration de la coopération transfrontalière, basées sur les éléments recueillis dans les deux premières parties et sur des exemples de coopération à d'autres frontières.
- 4) Propositions d'organisation d'un séminaire de restitution des conclusions de l'étude.

L'intervention de la MOT devrait débuter au premier trimestre 2005.

PARTIE III : COMMUNICATION ET MISE EN RÉSEAU

III.1 Outils de mise en réseau

III.1.1 Lettres d'information

La lettre n°16, parue en mai 2004, a porté sur les nouvelles frontières de l'Europe, dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne de 15 à 25 membres. L'éditorial est signé Claudie HAIGNERE, Ministre déléguée aux Affaires européennes.

La lettre n°17, datée de septembre 2004, porte sur le thème de la culture et rend compte des conclusions de l'étude lancée en partenariat avec le Relais Culture Europe (Cf. IV.3). Dans ce cadre, l'éditorial a été signé par Catherine LALUMIERE, Présidente du Relais Culture Europe.

La lettre n°18, datée de début 2005, porte sur le thème de l'intercommunalité transfrontalière et restitue les principales conclusions de l'étude réalisée en 2004. L'éditorial est signé par Pierre MIRABAUD, nouveau Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

III.1.2 Cahier thématique

Suite à l'ouvrage réalisé par la MOT en 2001 sur la coopération transfrontalière sanitaire et au séminaire de recherche-action sur ce même sujet en octobre 2002, ce cahier se propose d'actualiser et de remettre en perspective cette problématique complexe tout en restant extrêmement synthétique, conformément aux contraintes du format et à l'objectif pédagogique des « cahiers ».

Le cahier traite les thématiques suivantes :

- Les fondements et les formes de la coopération transfrontalière sanitaire.
- Obstacles et enjeux.
- Les outils de planification sanitaire français et les instruments juridiques de la coopération sanitaire transfrontalière.
- La santé dans la construction européenne.

Il comporte également quatre expériences de terrain : le projet Santé en Thiérache, le projet LuxLorSan, la coopération transfrontalière hospitalière en PACA et le projet d'hôpital commun transfrontalier en Cerdagne-Capcir.

Bibliographie : Les Cahiers de la MOT, n°4, MOT, décembre 2004.

III.1.3 Site Internet

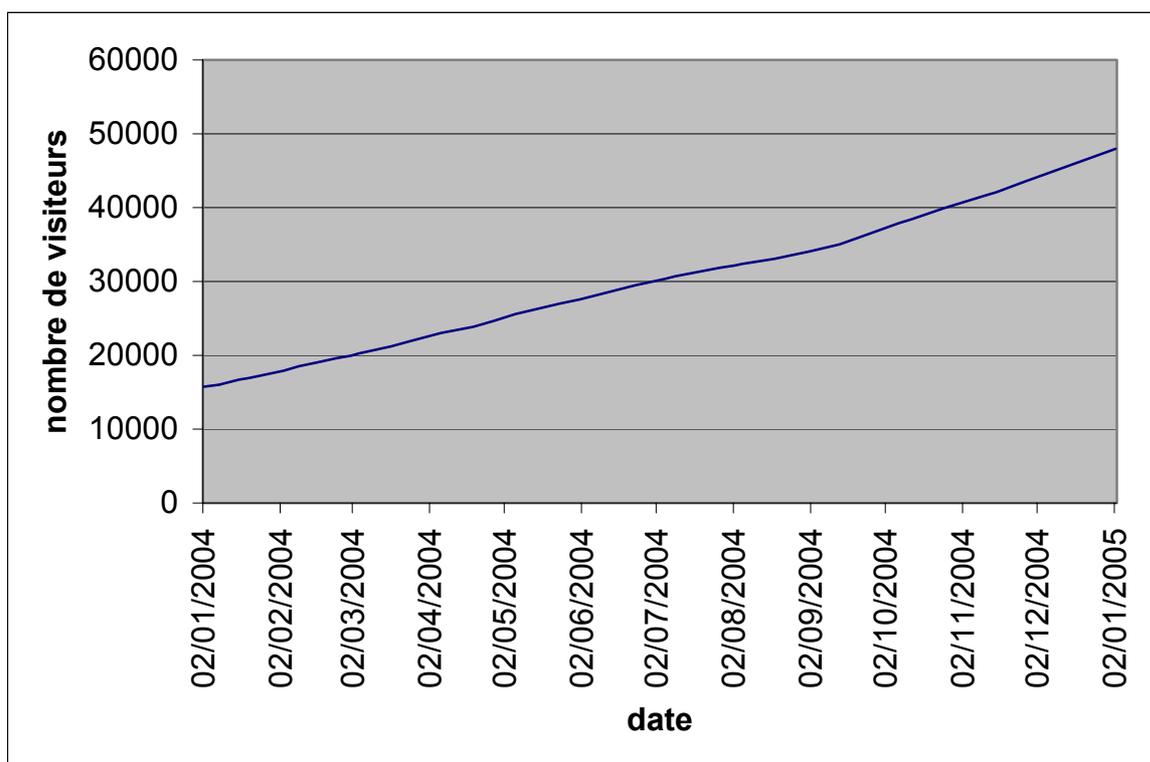
L'année 2004 a permis de tester la nouvelle version du site Internet de la MOT et de continuer son référencement. Des demandes d' "échanges de lien" ont été faites vers l'ensemble des sites référencés dans le site de la MOT, soit plus de 90 sites. Les réponses positives, correspondant donc à la mise en place d'un lien vers le site de la MOT, ont été nombreuses et représentent environ 80 % des demandes passées.

Une plaquette de présentation du site a également été réalisée sous la forme d'un dépliant A4 couleur plié en 3 volets. 5000 exemplaires ont été imprimés et sont diffusés régulièrement à l'ensemble des partenaires, personnes ou organismes intéressés et lors d'événements divers (stands, séminaires...).

En terme d'alimentation et de mise à jour, cette année a été marquée par :

- la mise à jour de la base de données sur les fonds Interreg (cartes, programmes opérationnels, compléments de programmation, synthèses des DOCUP),
- l'alimentation de la rubrique actualité juridique,
- l'enrichissement de la base de données sur les projets transfrontaliers avec insertion de nombreuses nouvelles fiches projets,
- la création d'une nouvelle rubrique consacrée aux frontières de l'Union européenne élargie à 25 pays,
- la création d'une nouvelle rubrique thématique sur le tourisme,
- la création d'une rubrique sur le site permettant de s'abonner à la newsletter de la MOT (Cf.III.4),
- etc.

La fréquentation du site a évolué de manière très significative sur l'ensemble de l'année 2004 : le nombre total de visiteurs est ainsi passé de 15 700 en janvier 2004 à environ 47 900 fin décembre 2004, ce qui représente un moyenne d'environ 88 visiteurs journaliers.



III.1.4 Alimentation du fonds cartographique

Cette année a vu la production de 48 cartes différentes venant porter à plus de 120 le nombre de cartes originales produites par la MOT, en grande partie disponibles sur son site Internet.

Une première série de 36 cartes a été consacrée à la coopération transmanche de proximité qui est venue illustrer le texte de l'étude commandée par Eurotunnel et le Syndicat Mixte Côte d'Opale (SMCO) sur ce sujet. Il est intéressant de noter que c'est la première fois depuis l'existence du chantier cartographique que la MOT travaillait sur la frontière franco-britannique. Ce travail a été l'occasion de réaliser des cartes tout à fait inédites sur les points suivants :

- cartes d'analyse territoriale comparée entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais sur une vingtaine d'indicateurs démographiques et économiques.
- cartes sur les flux existant entre les deux territoires de part et d'autre du détroit par mode de transport et par caractéristique des voyageurs et de leurs motivations.
- carte prospective sur le *commuting* transmanche.

Deux cartes ont été également réalisées dans le cadre de l'étude « Décentralisation et Intercommunalités transfrontalières », cartes consacrées à l'intercommunalité française aux frontières en 2004 et au périmètre de l'accord franco-belge.

Enfin, une carte inédite sur le financement de la coopération transfrontalière sanitaire par le programme Interreg III a été également réalisée dans le but d'illustrer le cahier n°4.

Dans le cadre des mises à jour cartographiques, six cartes consacrées au découpage des programmes Interreg IIIA ont été produites, une carte pour la mise à jour de la carte « périmètre des accords interétatiques de coopération décentralisée territoriale », une carte sur les taux de chômage dans les régions frontalières en 2004 et une carte sur les flux de travailleurs frontaliers de la France vers l'étranger en valeur absolue et en taux d'actifs. Enfin, la carte adhérents de la MOT a été mise à jour en 2004.

III.2 Journées d'information et d'échanges " Le District Européen et son contexte national et communautaire", Chamonix, 4 et 5 novembre 2004

La Mission Opérationnelle Transfrontalière a organisé les 4 et 5 novembre 2004 à Chamonix une double journée d'information en partenariat avec l'Espace Mont-Blanc (France, Italie, Suisse) et sous l'égide de la DATAR, de la Caisse des dépôts et consignations et du Ministère des Affaires étrangères. Ces journées visaient à présenter et à mettre en perspective :

- les nouveaux outils de coopération à la disposition des acteurs du transfrontalier : Groupement local de coopération transfrontalière, district européen (Cf. IV.2) et bientôt groupement européen de coopération transfrontalière),
- la démarche franco-allemande des eurodistricts.

Elles faisaient suite notamment au vote de l'amendement porté par Pierre MAUROY, relatif au « District européen » dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004. Ces journées ont eu lieu en présence d'Alain LAMASSOURE, Député européen, Vice-président de la MOT, nouvellement chargé par le gouvernement

français d'une mission pour donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière, et d'un représentant de la Commission européenne, Guy DURAND.

Elle a rassemblé 120 participants, provenant majoritairement de collectivités et groupements de collectivités françaises, mais également de collectivités italiennes, suisses, espagnoles ou belges, de tout niveau (de l'échelle communale à l'échelle régionale) et de toute frontière, représentés par leurs élus comme leurs techniciens.

Ils ont participé aux débats au côté de représentants d'autres membres du réseau de la MOT (Caisse des dépôts et consignations et ses filiales, ACFCI, Parcs naturels nationaux) ou de réseaux partenaires (Fédération des Parcs naturels régionaux de France), de structures de coopération transfrontalière (COPIT, PED, Euro-Institut de Kehl, Regio PAMINA, Eurocité Basque), des instances de gestion Interreg et des Etats suisse, italien et français. Côté français, les Ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Équipement et la DATAR étaient représentés au niveau central comme déconcentré (Consulats de France à l'étranger, SGAR, Préfectures, Sous-Préfectures).

Conduite autour de quatre thématiques successives, correspondant aux outils GLCT, Eurodistrict, District européen et GECT, cette double journée a alterné présentations théoriques, études de cas, table-ronde et débats. Le premier objectif était de présenter et clarifier les concepts et caractéristiques juridiques des quatre outils précités.

Dans cet optique, les débats ont permis aux représentants des collectivités d'échanger, notamment avec les représentants des Etats, autour de différentes questions techniques et de mieux appréhender les besoins des acteurs de terrains en terme de montage d'outils communs.

La présentation de cas concrets et de l'expérience de chacun sur les possibilités offertes par ces différents outils, en particulier sur celles du « District européen » à l'occasion de la table-ronde du vendredi a permis d'identifier les enjeux propres aux montages de structures de coopération : dépasser les différences culturelles d'approche du transfrontalier de part et d'autre de la frontière, replacer la création d'outil commun dans la problématique plus générale de la gouvernance et du management territorial...

Cette double journée a enfin permis d'identifier les nouveaux enjeux de la coopération territoriale européenne dans la perspective 2007-2013 : reconnaissance des démarches transfrontalières intégrées à l'échelle communautaire, simplification et déconcentration de la gestion des crédits communautaires au plus prêt du terrain....

Alain LAMASSOURE a clôt les débats en rappelant la nécessité, côté français, d'associer l'Etat aux projets transfrontaliers dans ses domaines de compétences partagés avec les collectivités et a appelé à une réforme du rôle de l'Etat en transfrontalier.

Les powerpoints projetés, ainsi que la conclusion des travaux par Alain LAMASSOURE ont été mis en ligne sur le site internet de la MOT, www.espaces-transfrontaliers.org, en décembre 2004.

III.3 Information

III.3.1 Diffusion d'information au réseau

Tout au long de l'année l'équipe de la Mission se tient à la disposition de ses adhérents, de ses partenaires ou plus généralement de toute personne qui en fait la demande, pour diffuser de l'information sur le transfrontalier.

Cette communication se fait le plus souvent sous la forme d'envoi de documentation ou de réponses à des demandes précises (clarification sur le District européen ou le GECT par exemple). Il s'agit généralement de chercheurs, d'étudiants ou de cabinets d'études.

D'année en année, la MOT est de plus en plus connue et identifiée et les demandes ne

cessent d'augmenter. Afin de limiter les envois, l'ensemble des publications est donc régulièrement mis en ligne sur le site Internet.

III.3.2 Intervention dans des universités, colloques et formations diverses

L'équipe de la Mission est également très sollicitée pour participer à des formations, des séminaires ou des colloques. Elle intervient généralement dans ce cadre pour expliquer les enjeux de la coopération transfrontalière, pour présenter le résultat de ses travaux sur différents thèmes, pour faire le point sur l'initiative Interreg ou comme expert de référence. Le personnel de la MOT intervient également dans les DESS de Nice-Gênes, de Bayonne, de Foix, à l'INSA de Strasbourg ou encore à l'ENTPE de Lyon.

III.4 Newsletter « L'actualité transfrontalière »

« L'actualité transfrontalière » à destination du réseau, en format A4 recto-verso, réalisée par la MOT, est diffusée principalement par courrier électronique et tirée mensuellement à 500 exemplaires papiers pour une distribution lors de réunions des instances, colloques, interventions...). Elle est également consultable directement sur le site Internet de la MOT.

Cette newsletters s'intègre dans les outils de communication du réseau existant (site web, lettre, cahier) avec comme fonction de traiter en priorité des sujets intéressant les acteurs transfrontaliers du réseau et d'informer sur l'actualité récente de la coopération transfrontalière, des grands événements à l'échelle de la France et de l'Europe.

L'idée à travers cette newsletter est de privilégier l'interactivité avec les membres du réseau, qui peuvent proposer des sujets d'articles, des brèves... ils sont sollicités pour cela dans le corps même de la newsletter. Enfin, la newsletter fait parler de la MOT tous les mois : annonce des événements importants du réseau, des dernières publications, du site web, des extraits de la revue de presse.

Dix newsletters sont parues entre février et décembre 2004 (numéro double en été); elles comportent toutes deux articles d'actualité, avec un point de vue et une fiche technique.

NEWSLETTER N°1

Articles

- L'agglomération transfrontalière enquête sur son image, point de vue de Louis-François Reitz, Directeur AGAPE (agence d'urbanisme – PED - Villerupt)
- Passerelle sur le Rhin entre Weil-am-Rhein et Hüningue : lancement des travaux

Fiche technique :

- Le transfrontalier dans le CIADT du 18 décembre 2003

NEWSLETTER N°2

Articles

- Reconversion de deux postes frontières entre la France et la Belgique, Deux exemples, deux approches différentes
Point de vue de Danièle Defontaine, Vice-Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine, Trésorière de la COPIT
- Pays de Gex – Léman : signature d'un contrat de rivières transfrontalier

Fiche technique :

- 2007-2013 : « Un nouveau partenariat pour la cohésion »

NEWSLETTER N°3

Articles

- Un schéma de développement durable transfrontalier pour l'Espace Mont-Blanc, point de vue de René Schwery, vice-président de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB)
- QuattroPole – Sarrebruck, Trèves, Metz et Luxembourg : quatre villes pour une « métropole virtuelle »

Fiche technique :

- Le point sur INTERACT

NEWSLETTER N°4

Articles

- Agglomération franco-valdo-genevoise : « L'Étoile Annemasse – Genève »
Point de vue de Robert Borrel, Maire d'Annemasse
- Reconversion d'une friche sidérurgique à la frontière franco-luxembourgeoise : Esch/Belval : le point sur un projet de grande ampleur

Fiche technique :

- Frontière franco-espagnole : Traité de Bayonne et Consorcio transfrontalier

NEWSLETTER N°5

Articles

- Entre Strasbourg et Kehl, un festival transfrontalier riche en symbole
Point de vue de Pascal Mangin, Adjoint au maire de Strasbourg, Chargé des affaires européennes
- Perpignan/Lleida : création d'un centre de produits agricoles biologiques

Fiche technique :

- Les EURES (EUROpean Employment Services)

NEWSLETTER N°6

Articles

- Coopération franco-italienne : vers un Parc Marin International des Bouches de Bonifacio
Point de vue de Maddy Cancemi, Directrice adjointe de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio
- Arc jurassien : mise en place d'un radar météorologique transfrontalier

Fiche technique :

- Les travailleurs frontaliers franco-suisse et l'entrée en vigueur des accords bilatéraux

NEWSLETTER N°7

Articles

- Menton – Vintimille, le centre de périnatalité transfrontalier : le point après un an d'ouverture
Point de vue de Catherine Romanens, Directrice du Centre hospitalier « La Palmosa »
- Catalogne – Pyrénées-Orientales : coopération accrue dans le domaine économique

Fiche technique :

- Le District européen

NEWSLETTER N°8

Articles

- Conférence transfrontalière Thiérache-Hainaut : Eurowood, un projet innovant dans le secteur du bois
Point de vue de Philippe Lemmens, Directeur du Centre du Bois de Thiérache
- Wallonie-Lorraine-Luxembourg : une coopération active dans le domaine de la santé

Fiche technique :

- Un système de compensation transfrontalière original : le reversement belgo-luxembourgeois

NEWSLETTER N°9

Articles

- Pyrénées-Atlantiques – Navarre : une association pour le territoire transfrontalier de Xareta
Point de vue de Andrés Diharassarry, Maire d'Urdax (Navarre)
- Avec « Mosaïk » et « Confluence », les émissions télévisées transfrontalières se multiplient

Fiche technique :

- L'Accord de Karlsruhe et son extension le long de la frontière franco-suisse

NEWSLETTER N°10

Articles

- Flandre/Dunkerquois : lancement de la Plateforme transfrontalière
Point de vue de Geert SANDERS, Directeur Général WVI (intercommunale flamande)
- France/Espagne : la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) se transforme

Fiche technique :

- Le Projet de groupement européen de coopération transfrontalière

PARTIE IV : AIDE A LA DÉFINITION DE STRATÉGIES D'ENSEMBLE

IV.1 *Décentralisation et intercommunalité transfrontalière*

L'année 2004 a permis l'achèvement de l'étude « décentralisation et intercommunalité transfrontalière » réalisée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour le compte de la DATAR et de la Caisse des dépôts et consignations. Elle a fait l'objet d'un comité de pilotage final le 16 septembre 2004.

L'étude vise à mieux connaître les interactions entre intercommunalités et coopération transfrontalière sur les bassins de vie transfrontaliers (caractérisés par une continuité spatiale, des interdépendances territoriales et une dynamique de coopération transfrontalière) ainsi que les modes d'organisation intercommunale de part et d'autre des frontières.

L'objectif est de dégager des axes de travail et des pistes de réflexion pour articuler l'action des collectivités territoriales de part et d'autre des frontières, de manière à favoriser la création et la gestion de services publics d'intérêt général et la réalisation d'investissements communs. Elle comprend trois parties :

Phase 1 : Etat des lieux de la coopération intercommunale aux frontières françaises, en lien avec la pratique de la coopération transfrontalière. Cette partie a permis de remettre en perspective l'évolution du cadre juridique de la coopération transfrontalière et de l'intercommunalité et d'étudier les principaux projets de coopération, afin de retenir un site par frontière pour la deuxième phase (Comité de pilotage du 03/12/03).

Phase 2 : Etude d'un site par frontière (Lille Métropole, PED de Longwy, Strasbourg-Kehl/Ortenau, Genève, Riviera franco-italienne, Bidasoa-Xingudi), sur la base de réunions décentralisées et d'entretiens complémentaires, en faisant le lien entre les projets transfrontaliers de chaque territoire et le contexte institutionnel, administratif et juridique propre à chaque Etat riverain .

Phase 3 : Préconisations opérationnelles : conformément aux conclusions retenues par le dernier Comité de pilotage du 13/05/04, trois pistes de réflexion sont développées :

1) Mode de gouvernance : proposer aux candidats à l'intercommunalité transfrontalière un mode de gouvernance commun en fonction des objectifs qu'ils se donnent et du contenu de leur coopération et ce aux trois niveaux suivants : partenariat institutionnel, management territorial et réalisation de projet, tout en étant attentif aux évolutions au niveau européen.

2) Organisation des solidarités économiques et financières : proposer des voies à explorer de manière à permettre aux collectivités d'investir de l'autre côté de la frontière en organisant le retour sur investissement tout en limitant les distorsions de fiscalité et les concurrences territoriales.

3) Evolution des mécanismes et outils juridiques nationaux et communautaires : rechercher une sécurisation des montages juridiques en terme de droit de la concurrence et proposer des pistes d'évolution des outils juridiques nationaux et communautaires pour favoriser ces démarches.

Une synthèse en 25 pages de l'étude est disponible sur le site Internet de la MOT, www.espaces-transfrontaliers.org

La fin de l'année 2004 a permis de préparer un séminaire de restitution, prévu en février 2005, permettant de rendre compte des conclusions de l'étude et d'ouvrir le débat avec le réseau de la MOT sur le programme d'actions à mettre en place en 2005 pour concrétiser les pistes de réflexion proposées.

IV.2 Insertion de la problématique transfrontalière dans le processus législatif de relance de la décentralisation : « le district européen »

Suite aux travaux en 2003 du groupe de travail de la MOT sur l'insertion du transfrontalier dans les lois de décentralisation (Cf. rapport d'activités 2003), la MOT avait été à l'initiative d'un amendement déposé par Pierre MAUROY en 1ère lecture au Sénat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cet amendement visait à ouvrir la formule du syndicat mixte aux collectivités étrangères.

En 2004, le gouvernement s'étant déclaré, lors des débats parlementaires, « très favorable » à cette initiative, ces dispositions ont été développées, afin d'instituer un outil juridique spécifique à la coopération transfrontalière dénommé, sur proposition de Pierre MAUROY, « District européen ».

Les dispositions, adoptées dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, créent un outil pérenne et polyvalent qui figure dans le chapitre « coopération décentralisée » du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est destiné aux collectivités territoriales frontalières et à leurs groupements. Son régime juridique est celui du syndicat mixte dit « ouvert », outil de coopération particulièrement souple dans sa composition comme dans son mode de fonctionnement et ouvert à un large panel de collectivités et d'acteurs publics, dont les établissements publics locaux et nationaux.

La formule du District européen est utilisable dans de nombreuses situations, pour permettre à des collectivités et leurs groupements, situées de part et d'autres des frontières françaises, d'investir en commun, de gérer des services et équipements publics ou de mettre en place de nouvelles formes de gouvernance transfrontalière en matière de politique de l'emploi, de développement économique, d'urbanisme, de transport, de gestion de l'eau, des déchets ou des espaces naturels...

Le District européen peut être créé ex nihilo ou par transformation d'un syndicat mixte existant. Les règles de transformation applicables à ces syndicats mixtes sont celles de la création d'un District européen, à savoir la publication d'un arrêté du Préfet de Région.

Les dispositions relatives au District européen ont été présentées à l'occasion du séminaire de Chamonix (Cf. III.2) où plusieurs territoires ont manifesté leur intérêt pour cet outil. Le District européen a été pris en compte dans les cahiers des charges de deux études que la MOT doit réaliser en 2005 pour le compte des Conférences « Espace Mont-Blanc » et « Thiérache-Développement ».

IV.3 Etude sur la coopération culturelle

La coopération culturelle, domaine privilégié pour la participation des habitants, est devenue un véritable vecteur de la cohésion sociale, du rapprochement des habitants, de l'échange des idées et de la valorisation du territoire transfrontalier.

Face à ce constat, la Mission Opérationnelle Transfrontalière et le Relais Culture Europe ont décidé de conduire une étude sur la coopération culturelle transfrontalière.

L'objectif de l'étude était d'analyser l'activité culturelle transfrontalière dans le cadre du programme communautaire Interreg IIIA et des Capitales européennes de la Culture pour définir leur impact sur le développement des espaces transfrontaliers.

Ainsi, la première partie de l'étude s'est attachée à analyser la place des projets culturels dans les programmes Interreg en zoomant sur des projets de natures diverses tandis que

la seconde partie a été consacrée au concept de « Capitales européennes de la Culture » avec pour illustrations « Lille 2004 » et « Luxembourg et la Grande Région 2007 ».

Dans la première partie ont été recensés les projets culturels transfrontaliers dans chaque espace Interreg IIIA qui concerne la France en présentant des données relatives au nombre de projets approuvés et à leur budget. Onze projets culturels transfrontaliers ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie ce qui a permis de constater que l'activité culturelle ne se prête pas seulement à l'échange et à la coopération mais qu'elle contribue aussi au façonnement des territoires à dimension transfrontalière. L'impact apparaît également du côté des créateurs et des opérateurs culturels : de nombreux projets de professionnalisation du secteur culturel encouragent la mobilité des artistes et l'échange des ressources matérielles et intellectuelles des structures partenaires. Les résultats de cette première partie prouvent que l'activité culturelle se prête particulièrement à la coopération transfrontalière. Les programmes communautaires accordent actuellement des fonds importants à l'activité culturelle.

Dans la seconde partie de l'étude, les entretiens qui ont été conduits auprès des acteurs principaux ayant participé à la mise en œuvre des événements liés à la Capitale européenne de la Culture ont démontré combien l'activité culturelle était indispensable pour le développement et l'attractivité des zones transfrontalières.

PARTIE V : PROJETS EUROPÉENS

V.1 *Projet relatif à la formation*

V.1.1 *Création d'un réseau européen de formation et de recherche sur les pratiques transfrontalières*

L'année 2004 a vu la poursuite des travaux engagés en 2003, suite aux conclusions du séminaire de Strasbourg de décembre 2002.

Le projet « Interform » a été déposé le 15 juillet 2004 dans le cadre du programme d'assistance technique communautaire à Interreg, « Interact », et accepté le 2 décembre 2004. La Mission Opérationnelle Transfrontalière, chef de file du projet, est responsable juridiquement et financièrement devant les autorités gestionnaires du programme Interact pour le compte de l'ensemble du partenariat.

V.1.2 *Partenariat*

Allemagne	Euro-Institut Kehl
Belgique	Promemploi asbl Université de Louvain Haute Ecole Robert Schuman Haute Ecole Blaise Pascal
Espagne	Université de Gérone
France	Université de Lyon Université de Nancy -CUCES Université de Nice Université de Pau-Bayonne Université de Perpignan
Italie	Université de Gènes Institut International de Communication
Suisse	Université de Genève
TOTAL	14 PARTENAIRES

V.1.3 Objectifs

- Créer un centre de ressources sur la coopération transfrontalière.
- Structurer les lieux de formation au transfrontalier.
- Développer des formations à la coopération transfrontalière.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux sont répartis en 3 pôles :

- **Le pôle ressources**

Il s'organise autour de trois fonctions :

- le centre de ressources documentaires : il s'agit d'identifier et d'organiser les ressources disponibles dans les différents lieux de formation aux frontières pour les mettre à disposition des partenaires, en particulier comme soutien à la formation.
- la mutualisation des compétences : elle permettra l'identification des compétences et leur mise en réseau.
- l'organisation de la complémentarité entre les lieux de formation : coordonner les offres spécifiques de chaque site en incitant au développement de maillons pédagogiques afin d'optimiser l'offre globale de formation initiale et continue.

- **Le pôle production**

Il est prévu la création de modules de formation. Ces modules porteront sur le management de projets transfrontaliers ou interrégionaux selon deux approches :

- une approche méthodologique : diagnostic territorial, par exemple.
- une approche thématique : emploi, santé...

- **Le pôle métiers**

Ce pôle s'attachera à la fois à :

- identifier, reconnaître et promouvoir les métiers du transfrontalier.
- renforcer les compétences nécessaires à l'exercice des activités concernées, notamment par le biais d'actions de formation.

Les travaux démarreront en janvier 2005 et se poursuivront pendant 3 années. Le projet bénéficiera d'un budget de 1.307.000 € sur 3 ans dont 643.500 € de contrepartie FEDER.

V.2 *Projet de coopération maritime*

V.2.1 *Création d'un réseau de recherche méthodologique sur les espaces de coopération transfrontalière maritime de proximité*

Le 15 juillet 2004 la MOT a préparé un projet de coopération maritime intitulé « Coopmar » dans le cadre du deuxième appel à propositions du programme Interact.

Ce projet a été approuvé le 2 décembre 2004 par l'autorité de gestion du programme Interact. Il est animé par la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour le compte de l'ensemble des partenaires et de la Collectivité territoriale de Corse, Chef de file du projet. Il consiste à monter un réseau regroupant les collectivités locales maritimes frontalières et vise également à mettre en place une méthodologie propre au montage de projet de la coopération transfrontalière maritime.

Fondé sur les expériences des acteurs, il permettra une meilleure compréhension de la coopération transfrontalière dans un bassin maritime. L'importance de celle-ci devrait alors s'imposer comme un instrument de développement territorial pour les régions maritimes.

V.2.2 *Le partenariat*

France	Collectivité territoriale de Corse (chef de file) Ville de Bastia Communauté Urbaine de Dunkerque Région Nord Pas de Calais SGAR Nord Pas de Calais
Belgique	Province de Flandre Occidentale
Italie	Commune de Livourne Sviluppo Marche
Grande-Bretagne	Medway Council Kent County Council East Sussex County Council
TOTAL	11 PARTENAIRES

V.2.3 Objectifs

- **Identifier les spécificités de la coopération transfrontalière maritime de proximité**

Il s'agira notamment d'analyser les différentes contraintes propres à cette coopération afin de déterminer, en vue de leur résolution, les principaux points de blocage de ce type de coopération qu'ils soient juridiques, culturels...

- **Partager les bonnes pratiques transfrontalières maritimes entre les acteurs locaux**

Après avoir relevé les pratiques transfrontalières pertinentes, c'est-à-dire les projets de territoire construits à partir des deux rives frontalières, chaque partenaire observera la manière dont les mêmes problèmes ont été appréhendés sur une autre frontière. Ainsi, une réelle formation des partenaires sur les modalités d'action pourra être mise en place.

- **Sensibiliser les autorités nationales et communautaires sur les particularités de la coopération transfrontalière maritime**

L'information des instances nationales sur les spécificités de la coopération transfrontalière maritime est indispensable pour une reconnaissance juridique de ces particularités. L'information des instances communautaires est également importante dans la mesure où cette coopération est encouragée par le programme Interreg. Or l'éligibilité de certaines frontières maritimes dans le volet A du programme est en partie contestée.

V.2.4 Cadre de financement

La décision attributive de subvention en date du 2 décembre 2004 prévoit une intervention du Fonds européen de développement régional à hauteur de 319.000 € sur un coût total éligible de projet de 638.000 €. La date de démarrage du projet a été fixée au 2 février 2005 et sa durée est de 2 ans et 5 mois.

V.2.5 Perspectives 2005

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui a préparé le montage du dossier de demande de concours déposé auprès de l'autorité de gestion Interact, pour le compte du Chef de file, la Collectivité territoriale de Corse, devrait continuer à assurer la coordination générale du projet.

La Collectivité Territoriale de Corse reste cependant responsable devant l'autorité de gestion de la bonne mise en œuvre du projet.

Un chef de projet à mi-temps devrait être recruté dans le courant du premier semestre 2005 pour venir en appui du projet.

EN RESUMÉ

L'année 2004 a été une année très dense en activités compte tenu des moyens mobilisés par l'équipe de la MOT (6 personnes) au service de ses partenaires et de son réseau d'adhérents, qui s'est enrichi de quatre nouveaux membres au cours de l'année.

En terme d'assistance opérationnelle :

Deux projets ont essentiellement été conduits :

- l'assistance aux études pré-opérationnelles et à la coordination stratégique du projet « Etoile Annemasse Genève »,
- une réflexion stratégique (diagnostic territorial et propositions d'actions) pour développer une coopération transmanche de proximité plus intégrée entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais.

De nombreux contacts ont été pris relatifs à la préparation d'interventions qui pourront être lancées en 2005 suite à l'adoption par le Parlement français du « district européen ».

En terme de mise en réseau :

Quelques productions marquantes ont jalonné l'année 2004 :

- trois lettres « Espaces transfrontaliers » ont été réalisées avec comme dossier central l'élargissement de l'Union européenne, la culture en transfrontalier et l'intercommunalité transfrontalière
- un cahier thématique sur la coopération sanitaire transfrontalière (cahier n°4)
- un séminaire sur « le district européen et son contexte national et communautaire » a été organisé à Chamonix les 4 et 5 novembre 2004.
- une newsletter « l'actualité transfrontalière » a été lancée et 10 numéros ont été produits au cours de l'année.

En terme d'aide à la définition de stratégies d'ensemble :

Outre le développement de partenariats approfondis avec les Ministères et en particulier avec le Ministère des Affaires Etrangères autour de la Mission confiée à Alain LAMASSOURE, deux faits ont particulièrement marquées l'année 2004 :

- l'adoption par le Parlement de l'amendement « district européen » porté par Pierre MAUROY avec l'appui de l'équipe technique et de l'ensemble du réseau.
- la réalisation de l'étude sur l'intercommunalité transfrontalière dont les conclusions et les orientations de recherche sont susceptibles d'éclairer largement l'action des collectivités.

Il convient enfin de mettre en évidence la production du montage de deux dossiers européens déposés le 17 juillet 2004 dans le cadre du programme Interact : **Interform**, projet de création d'un réseau européen de formation et de recherche aux pratiques transfrontalières et **Coopmar**, projet de création d'un réseau de recherche méthodologique sur les espaces de coopération maritime de proximité.

Ces deux dossiers ont été acceptés par l'autorité de suivi composée des 25 pays européens en décembre 2004.